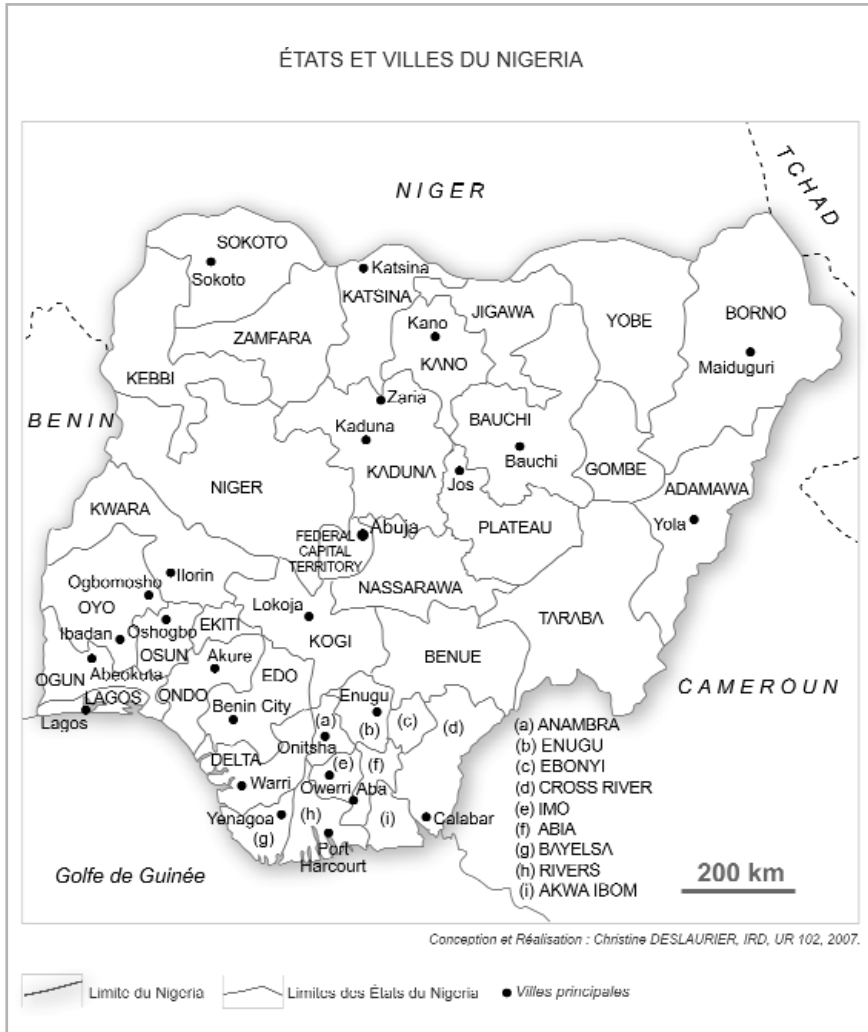


ÉTATS ET VILLES DU NIGERIA



LE DOSSIER

5

Le Nigeria sous Obasanjo. Violences et démocratie

COORDONNÉ PAR LAURENT FOURCHARD ET BENJAMIN SOARES

INTRODUCTION AU THÈME PAR LAURENT FOURCHARD

VIOLENCES ET ORDRE POLITIQUE AU NIGERIA

Au Nigeria, de nombreux journalistes et chercheurs ont associé la réémergence de conflits religieux, ethniques ou encore économiques au retour à un régime civil en 1999¹. La guerre larvée dans le delta du Niger, la récurrence des émeutes urbaines, les affrontements politico-religieux dans les États du nord et du Plateau tout comme les violences électorales témoignent *a priori* du déclin du contrôle territorial par l'État fédéral, d'une compétition croissante entre des ordres juridiques concurrentiels (loi islamique / loi fédérale), de la privatisation non légale des fonctions policières de l'État par des groupes d'autodéfense et d'un essor de milices dans le delta du Niger qui défient régulièrement les forces armées fédérales. Cette multiplication des conflits armés est confirmée par le nombre élevé de morts, bien qu'au Nigeria il soit à peine plus aisé de compter les morts que de recenser les vivants². La comparaison

1. Je souhaiterais remercier Roman Loimeier, Ruth Marshall-Fratani, Kathryn Nwajiaku, Benjamin Soares, Vincent Foucher, Christine Deslaurier et toute l'équipe de rédaction de *Politique africaine* pour leurs suggestions et commentaires sur la version initiale de ce texte. Je demeure entièrement responsable des erreurs et approximations.

2. D'après le dernier recensement – contesté – de 2006, le Nigeria compterait 140 millions d'habitants dont 9 millions dans l'État de Lagos. Ce dernier prétend en avoir 17 millions. L'Organisation mondiale contre la torture estime que 10 000 personnes seraient décédées au cours de conflits ethniques, religieux et politiques entre 1999 et 2002, alors que pour Human Rights Watch, ce chiffre concerne la période 1999-2006. Voir World Organisation against Torture (OMCT) et Centre for Law Enforcement (Cleen), *Hope Betrayed? A report on Impunity and State-Sponsored Violence in Nigeria*, Genève et Lagos, OMCT et Cleen, 2002, p. 187 ; Human Rights Watch, « They do not own this place. Government discrimination against non indigenes in Nigeria », *Human Rights Watch*, avril 2006, vol. 18, n° 3, p. 32.

des élections de 1999 et 2007 serait significative à cet égard, les premières étant considérées plutôt transparentes tandis que les dernières ont été marquées par d'innombrables irrégularités, de nombreux affrontements et plusieurs centaines de morts.

La multiplication des groupes armés et l'incapacité apparente de l'État fédéral à maintenir le monopole de la violence renvoient à un débat plus général sur l'État en Afrique. Ce qui est considéré comme le processus de privatisation de l'État est devenu une question centrale au cours des quinze dernières années, en particulier avec l'essor des compagnies de sécurité, des armées privées, des seigneurs de guerre, des milices et des groupes d'auto-défense. Ainsi, pour Crawford Young, le processus de démocratisation et la libéralisation économique des années 1990 marqueraient sans doute la fin de l'État postcolonial, la « dramatique érosion de l'État » ouvrant dans de nombreux cas un espace pour une multitude d'acteurs : commerçants de l'informel, trafiquants, chefs de guerre, marchands d'armes, milices, associations locales³. Achille Mbembe estime aussi que la réduction de la rente étatique, la déflation de l'État, la remise en cause de sa souveraineté, l'émergence de nouvelles organisations privées qui administrent la violence et la contrainte auraient fait émerger une nouvelle forme d'État : le « gouvernement privé indirect⁴ ». Ces constats généraux, qui portent sur le continent, rejoignent des analyses plus spécifiques au Nigeria. Certaines suggèrent que la taille du pays serait un obstacle au contrôle territorial de l'État et au bon fonctionnement de son administration⁵. La multiplication des conflits et des groupes armés pourrait aussi conduire le Nigeria à devenir à terme un « pays sans État⁶ ».

Ce numéro de *Politique africaine* souhaite revenir sur ces questionnements en resituant la IV^e République et les deux mandats du président Obasanjo (1999-2007) dans une séquence chronologique plus étendue : celle d'un long demi-siècle marqué par un système fédéral évolutif, par l'apparition de partis politiques régionaux et nationaux qui ont popularisé des revendications nouvelles (minorités, autochtonie, partage des ressources, lutte contre la corruption) et par une récurrence des violences dont le régime actuel est loin d'avoir le monopole. La prise en compte d'une période plus longue permet de s'affranchir du questionnement pas toujours convaincant sur les « transitions démocratiques », qui correspondent peu à l'histoire politique du Nigeria. Les régimes militaires ont certes été comme ailleurs sur le continent davantage la norme que l'exception. Ils se sont le plus souvent présentés comme garants de l'ordre et de l'unité nationale et comme des « régimes de transition » aux transitions souvent sans fin⁷. Ces régimes n'ont cependant pas été les seuls modes de gouvernement et les périodes de compétition électorale de la fin de l'empire britannique (1946-1960) ou de la I^{re} et de la II^e République

(1960-1966 ; 1979-1983) ont été également centrales dans l'apprentissage d'un jeu politique pluraliste, sinon démocratique⁸. La chronologie électorale du Nigeria est ainsi non congruente avec celle du continent, marquée dans un grand nombre de pays par le passage de régimes autoritaires postcoloniaux aux « transitions démocratiques » des années 1990. Au Nigeria, la liberté de presse et d'association n'a jamais pu être étouffée ; la tradition électorale est plus solide et les élections mettant en concurrence plusieurs partis sont une affaire bien rodée, y compris sous les régimes militaires⁹.

En relativisant les thèses sur le déclin de l'État en Afrique et ailleurs¹⁰, on peut envisager « les stratégies étatiques qui paraissent en retrait, en déclin voire en décomposition, comme faisant partie du processus de formation continue de l'État¹¹ ». Ainsi le recours à la violence dans le jeu électoral n'est-il pas la manifestation d'un État fragile (*weak state*) ou effondré (*failed state*)¹², deux notions plus utiles à la décision politique qu'à l'analyse scientifique. Elle est plutôt consubstantielle d'un ordre politique dans lequel l'État et ses principaux acteurs (ministres, gouverneurs, parrains politiques) ont joué et jouent toujours un rôle primordial. On peut se demander également si les violences qualifiées de « religieuses », « ethniques », ou « communautaires » et le mode opératoire des milices armées ou des *vigilantes* – dont l'analyse est parfois

3. C. Young, « The end of the post-colonial state in Africa ? Reflections on changing African political dynamics », *African Affairs*, n° 103, 2004, p. 23-25.

4. A. Mbembe, *De la postcolonie. Essai sur l'imagination politique dans l'Afrique contemporaine*, Paris, Karthala, 2005, p. 95-139.

5. J. Herbst et G. Mills, « Africa's big dysfunctional states : an introductory overview », in C. Clapham, J. Herbst et G. Mills (eds), *Big African States*, Johannesburg, Wits University Press, 2006, p. 1-15.

6. D. C. Bach, « Inching towards a country without a state : prebendalism, violence and state betrayal in Nigeria », in C. Clapham, J. Herbst et G. Mills (eds), *Big African States, op. cit.*, p. 63-96 ; R. Eberlein, « On the road to the state's perdition ? Authority and sovereignty in the Niger delta, Nigeria », *Journal of Modern African Studies*, vol. 44, n° 4, 2006, p. 573-596.

7. L. Diamond, A. Kirk-Greene et O. Oyediran (eds), *Transition without end : Nigerian Politics and Civil Society Under Babangida*, Boulder, Lynne Rienner, 1997.

8. Nous utilisons le terme de démocratie dans ce dossier dans un sens équivalent à régime civil et en opposition à régime militaire. Le Nigeria combine quelques formes de la démocratie libérale (des élections, une division relative des pouvoirs exécutif, judiciaire et législatif, une presse libre) avec de nombreux traits autoritaires (puissance du parti présidentiel, quasi impossibilité d'alternance politique, trucage massif des élections). Le mot est largement en usage dans le pays depuis 1999.

9. Les régimes militaires ont organisé des élections générales en 1979 et en 1993, des élections locales en 1976 et 1990 et des élections de gouverneurs en 1991, ces deux dernières élections ayant été largement manipulées. Voir J. Ibrahim, « Obstacles to democratization in Nigeria », in P. A. Beckett et C. Young (eds), *Dilemmas of Democracy in Nigeria*, Rochester, University of Rochester Press, p. 171.

10. J.-F. Bayart, *Le Gouvernement du monde. Une critique politique de la globalisation*, Paris, Fayard, 2004.

11. B. Hibou (dir.), *La Privatisation des États*, Paris, Karthala, 1999, p. 13.

12. International Crisis Group, « Nigeria : failed elections, failing state ? », 30 mai 2007.

dominée par une vision téléologique et strictement conjoncturelle – remettent fondamentalement en cause le fonctionnement d'un État fédéral qui s'est tendanciellement renforcé depuis l'indépendance. On ne souscrit pas davantage à la thèse du désordre comme instrument politique¹³. Ces conflits et ces organisations armées ne représentent en aucun cas la retraditionnalisation d'une « société précoloniale » mais s'inscrivent au contraire dans une histoire récente, coloniale et postcoloniale pour l'essentiel. Vingt ans après le numéro consacré par *Politique africaine* au fédéralisme nigérian¹⁴, ce dossier souhaiterait apporter quelques réponses à ces réflexions et questionnements en étudiant la double trajectoire de l'État fédéral et des mouvements locaux et régionaux qui n'ont cessé de réclamer, par les armes et par la négociation, à la fois plus d'autonomie et une meilleure redistribution de la rente nationale.

UN FÉDÉRALISME CENTRALISÉ, DES CONFLITS LOCALISÉS

Depuis les années 1960, le poids de l'État central n'a cessé de se renforcer au détriment des trois régions dessinées par les Britanniques (le Nord, le Sud-Ouest et l'Est). La guerre du Biafra (1967-1970) a initié le processus en centralisant les ressources fiscales et en supprimant les forces de police régionales, la Native Authority Police. Elle a marqué l'abandon progressif du principe de « dérivation » : les taxes à l'importation et à l'exportation intégralement reversées aux régions dans les années 1950 sont maintenant centralisées dans le budget fédéral. De même, alors que les États producteurs de pétrole disposaient de 50 % des revenus tirés du pétrole en 1969, ils n'en conservaient plus que 1 % sous Abacha (1993-1998)¹⁵. Pendant trois décennies de régimes militaires, la centralisation des revenus a donné au gouvernement central la capacité de subordonner tous les acteurs politiques et a supprimé l'autonomie des niveaux inférieurs de gouvernement¹⁶. Le poids fiscal, démographique et économique des trois grandes régions initiales a été réduit puisque celles-ci ont cédé la place à 36 États dont la dépendance au centre est désormais presque totale : c'est ce que Daniel Bach appelle le fédéralisme scissipare¹⁷. Cette hypercentralisation du système que beaucoup de mouvements régionaux pensaient liés à la nature autoritaire et centralisatrice des régimes militaires (et, en conséquence, pensaient voir disparaître avec ces derniers) ne s'est pas altérée depuis 1999. Car, à l'exception d'une augmentation de 1 à 13 % des revenus fédéraux tirés du pétrole et réalloués aux États du delta, le gouvernement Obasanjo n'a pas modifié fondamentalement la pratique du fédéralisme nigérian héritée de trois décennies de centralisation militaire. Il a refusé pendant ses deux mandats de mettre en place une conférence nationale souveraine qui discuterait d'une meilleure répartition des ressources du pétrole qui fournissent, selon les

sources, de 70 à 80 % des recettes fiscales du gouvernement : c'est la question centrale autour de laquelle gravite la plupart des autres débats au Nigeria. Le double processus de centralisation du fédéralisme nigérian et de multiplication des États et des gouvernements locaux a modifié la nature des conflits. Comme le signale Rotimi Suberu, « en multipliant les centres de pouvoir concurrents, le fédéralisme disperse les enjeux de la compétition politique et réduit l'intensité des luttes pour le contrôle du centre [...]. Les victoires sont rarement totales et les défaites rarement irréparables¹⁸. »

C'est ce que semble confirmer une brève analyse des conflits dits ethniques, communautaires, ou religieux qui se sont multipliés depuis ces trois dernières décennies. À l'évidence certains se sont exacerbés depuis 1999 (notamment dans le delta et dans la Middle Belt, zone intermédiaire entre le nord et le sud du pays). À l'exception du delta, le cadre de la conflictualité est le plus souvent une ville ou une localité, parfois un État, y compris lorsque ce conflit a des répercussions dans d'autres régions¹⁹. La plupart des analyses se fixent néanmoins sur les oppositions les plus apparentes (oppositions étrangers/autochtones, chrétiens/musulmans, oppositions interethniques) comme en rend bien compte le terme générique de « conflits communautaires » ou « ethno-religieux » (*communal clashes, ethnoreligious conflicts*) qui permet de les catégoriser. L'arrière-plan politique, souvent escamoté, est cependant déterminant.

Selon Rotimi Suberu, la solidarité ethnique aujourd'hui est tendanciellement moins incendiaire que le chauvinisme ethnique qui s'exprimait dans le système régional des années 1960²⁰. D'après lui, le fédéralisme nigérian est « ethno-distributeur » : la multiplication des États a permis de scinder les trois grands groupes ethniques (Yoruba, Hausa-Fulani et Igbo) et de répondre aux revendications des « minorités », néologisme utilisé depuis les années 1940 par des leaders politiques qui s'opposaient à l'hégémonie du parti dominant au sein

13. P. Chabal et J.-P. Daloz, *L'Afrique est partie. Du désordre comme instrument politique*, Paris, Economica, 1999.

14. « Nigeria : le fédéralisme dans tous ses États », dossier coordonné par D. C. Bach et A. Ricard, *Politique africaine*, n° 32, décembre 1988.

15. R. Suberu, *Federalism and Ethnic Conflict in Nigeria*, Washington, United States Institute of Peace Press, 2001, p. 47-77.

16. L. Diamond, « Foreword », in R. Suberu, *Federalism and Ethnic Conflict in Nigeria*, op. cit., p. xv.

17. D. C. Bach, « Fédéralisme et mécanismes consociatifs au Nigeria », in J.-F. Médard (dir.), *Les États d'Afrique. Formation, mécanismes et crise*, Paris, Karthala, 1991, p. 122.

18. R. Suberu, *Federalism and Ethnic Conflict...*, op. cit., p. 10.

19. Par exemple, la réplique dans le sud d'une émeute qui s'est déroulée dans le nord conserve un caractère localisé et n'enflamme pas toute une région...

20. R. Suberu, *Federalism and Ethnic Conflict...*, op. cit., p. 5.

des trois régions²¹. Il a permis à l'État de s'assurer le soutien des leaders locaux et de redistribuer une partie des rentes de l'État tandis que le principe du « caractère fédéral » a autorisé une représentation des élites politiques originaires de tous les États dans les institutions fédérales, sans néanmoins parvenir à représenter l'ensemble des minorités du pays. Ainsi, sous la IV^e République, les partis politiques jouent de moins en moins la carte des appartenances ethno-régionales, qui avait pourtant structuré le jeu électoral depuis les années 1950. La domination croissante du parti présidentiel, le People's Democratic Party (PDP), sur l'ensemble du pays, sa capacité d'absorption des leaders politiques locaux et la perte d'influence simultanée des deux partis régionaux d'opposition en sont les principales raisons. La capture des élites locales et régionales par l'État fédéral est néanmoins apparue, pour beaucoup, comme une trahison. C'est notamment le cas pour certains mouvements armés comme les milices appelées ethniques par le pouvoir fédéral (*ethnic militia*) qui, sous les régimes de Babangida (1985-1993), d'Abacha (1993-1998) et d'Obasanjo, ont mobilisé l'appartenance ethnique soit pour lutter contre l'inégale répartition des ressources pétrolières soit pour protester contre la perception d'une marginalisation politique au sein de la fédération.

Les identifications ethniques se sont aussi développées à partir de l'opposition et de la réification des catégories d'étranger et d'autochtone. La fabrication de l'autochtonie renvoie au Nigeria comme ailleurs à la construction de l'État colonial et postcolonial. Les Britanniques ont imposé dès 1911 dans toutes les villes de la fédération des quartiers exclusivement réservés aux étrangers (*non-natives*) et dotés d'institutions municipales spécifiques, une politique qui n'eut pas d'équivalent connu en Afrique occidentale française²². Cette gestion politique des différences fut reprise par les leaders de l'indépendance et s'est poursuivie depuis lors : elle est devenue un cadre légal permettant de dissocier *indigènes* et *non indigènes* et d'instaurer des quotas dans les services publics, dans l'accès à certains emplois et à l'université²³. Cette institutionnalisation de l'indigénéité a été assimilée par la majorité des Nigériens même si un nombre croissant d'entre eux sont incapables de savoir quel est leur État ou gouvernement local d'origine et sont donc relégués à un statut de citoyen de seconde zone²⁴.

L'utilisation du label « étranger » pour disqualifier l'adversaire a singulièrement ressurgit avec la libéralisation des régimes autoritaires dans plusieurs pays d'Afrique dans les années 1990²⁵. Au Nigeria, à la différence de la Côte d'Ivoire ou du Rwanda, ces conflits sont néanmoins antérieurs au retour de la démocratie et ne sont pas nationaux mais essentiellement localisés (Warri, État du Delta, Jos et sa région, État du Plateau, Ife/Modakeke, État d'Osun). Ils portent essentiellement sur le « droit à la propriété » (*claim over the ownership*) d'une localité

revendiquée par des communautés différentes : les différends portent sur l'attribution de certificats d'indigénéité, sur la propriété foncière, sur l'attribution du titre traditionnel de la ville, ou sur l'accès aux postes de responsabilité dans les gouvernements locaux. Comme le montre bien Adam Higazi dans ce dossier, à propos de la ville de Jos, la plupart des groupes ethniques s'estiment indigènes depuis la période coloniale et revendiquent à ce titre l'accès aux ressources de l'État du Plateau et du gouvernement local. Lorsque cette possibilité est remise en question (1999-2001), les différends antérieurs ressurgissent et se traduisent en affrontements meurtriers. En l'occurrence, l'historicisation du conflit actuel du Plateau permet à l'auteur de remettre en question le mythe d'une région pacifique devenue soudainement violente²⁶ et d'analyser l'enchevêtrement des oppositions qui ont conduit à de telles extrémités. Mais autant cette vague meurtrière est d'une intensité inégalée dans la région, autant elle est circonscrite géographiquement à l'État du Plateau et à quelques localités transfrontalières²⁷. À l'échelon national en revanche, l'absence de mobilisations collectives contre cette politique ouvertement discriminatoire est sans doute le signe d'une acceptation du fait établi et le témoignage d'habitudes prises par les Nigériens de ruser avec l'État : changer de nom de famille, d'histoire familiale et de religion est souvent possible pour obtenir un certificat d'indigénéité du gouvernement local.

Si les conflits concernant l'autochtonie se sont délocalisés au sein de chaque État, cela semble à première vue moins le cas pour les confrontations religieuses. Au cœur des oppositions entre chrétiens et musulmans se situe le syndrome de l'encercllement où chacun se perçoit assiégé par l'autre²⁸.

21. E. E. Osaghae, « Ethnic minorities and federalism in Nigeria », *African Affairs*, vol. 90, n° 359, 1991, p. 238.

22. L. Fourchard, « Dealing with strangers : allocating urban space to African foreign migrants in Nigeria and French West Africa, end of the 19th-1960 », in F. Locatelli et P. Nugent (eds), *African cities : Competing Claims on Urban Space*, Leiden, Brill, à paraître.

23. D. C. Bach, « Indigeneity, ethnicity and federalism », in L. Diamond, A. Kirk-Greene et O. Oyediran (eds), *Transition Without End... op. cit.*, p. 333-352.

24. Human Rights Watch, « They do not own this place... », doc. cit.

25. J.-F. Bayart, P. Geschiere et F. Nyamnjoh, « Autochtonie, démocratie et citoyenneté en Afrique », *Critique internationale*, n° 10, 2001, p. 177-194 ; voir aussi le dossier spécial « Autochthony and the crisis of citizenship », *African Studies Review*, vol. 49, n° 2, septembre 2006.

26. Sur ce point, voir R. J. Hackett, « Theorizing radical Islam in Northern Nigeria », in S. O'Leary et G. McGhee (eds), *War in Heaven / Heaven on Earth : Theories of the Apocalyptic*, Londres, Equinox, 2005, p. 138-156.

27. Je remercie Adam Higazi pour cette précision.

28. J. D. Y. Peel, « The politicisation of religion in Nigeria : three studies », *Africa*, vol. 66, n° 4, 1996, p. 607-611.

Ce syndrome, antérieur à l'indépendance, s'est exacerbé dans les années 1970 et 1980 en raison d'une conjonction de polémiques récurrentes (débat sur la charia en 1976-1978 et en 1986, adhésion du Nigeria à l'Organisation de la Conférence islamique en 1983, contestation du transfert de la capitale à Abuja de 1976 à 1991), de la perception par le Nord d'un progrès du christianisme dans sa zone traditionnelle d'influence, notamment dans la région de la Middle Belt, du développement de mouvances religieuses radicales (évangéliques, pentecôtistes, réformistes pro-wahhabites et pro-iraniens), notamment au sein des associations étudiantes, de la jeunesse et des couches aisées et citadines²⁹. Ces mouvements ambivalents appellent à une remoralisation de la société et de la politique et n'hésitent pas à diaboliser l'Autre, notamment par un recours intensif aux médias³⁰.

La politisation des mouvements religieux (liée au vide créé par l'interdiction des partis politiques pendant deux décennies), la démonisation de l'Autre, et le syndrome de l'encercllement ont ainsi provoqué, depuis les années 1980, le déchaînement de violences interconfessionnelles, d'abord entre les différents courants de l'islam puis, depuis une vingtaine d'années, entre chrétiens et musulmans³¹. L'introduction de la charia dans douze États du Nord en 1999-2000 a rapidement été analysée par la presse comme le résultat d'un islamisme radical défiant l'unité et la nouvelle constitution du Nigeria et pouvant conduire à de nouveaux conflits. Il est vrai que la proposition d'introduire la charia dans l'État de Kaduna, en 2000, a suscité une manifestation d'opposition suivie d'une émeute qui s'est soldée par 2 000 à 5 000 morts. Cependant, contrairement aux prédictions, l'application de la charia n'a conduit ni à un affrontement généralisé entre chrétiens et musulmans, ni à une tentation sécessionniste, ni à une crise constitutionnelle, Obasanjo refusant de défier les États du nord sur cette question³². La question n'était d'ailleurs plus un enjeu national aux élections de 2003, l'agitation initiale étant assez rapidement retombée³³.

Rappelons que la proposition d'introduire la charia dans l'État de Zamfara a suscité un engouement tel que de nombreux gouverneurs du Nord ont été obligés de suivre malgré leur réticence initiale³⁴. La demande est ancienne et populaire : elle s'inscrit dans les vagues de débats politiques nationaux qui ont précédé ou suivi la mise en place des quatre Constitutions du Nigeria indépendant en 1959, 1976-1978, 1985-1986 et 1999-2000³⁵. À partir de l'exemple de Kano, Susan O'Brien montre ainsi que l'introduction de la charia a pris une tournure inattendue qui a beaucoup moins retenu l'attention des médias : les deux principales confréries du Nigeria se sont déclarées favorables aux élections et à l'instauration de la charia par la démocratie. Ce faisant, la charia a suscité d'intenses débats au sein des différentes mouvances de la communauté

musulmane tout en permettant de renforcer certaines organisations de la société civile.

Quelle que soit l'origine du conflit, il reste qu'il n'est pas facile de comprendre comment on passe d'un climat de suspicion ou de méfiance à une émeute qui peut faire des milliers de morts en quelques jours. Faute d'informations précises, des catégories englobantes comme « musulmans », « chrétiens », « indigènes », « étrangers », « yoruba », « hausa » sont souvent mobilisées. Ce type d'analyse n'évite pas le piège de penser que le potentiel de conflictualité conduit à l'inévitabilité du conflit³⁶. Les rares études détaillées montrent en réalité qu'il existe des acteurs et des cibles bien identifiés, des aléas événementiels déterminants, une fusion des motivations (économique, politique, religieuse, ethnique...), en somme une scénographie et une économie politiques de l'émeute³⁷. Sans tomber dans la théorie du complot des régimes militaires qui tendait à voir une conspiration derrière chaque émeute, il existe dans la plupart des cas des initiateurs, parfois même des organisateurs³⁸, relayés par des groupes structurés (des milices, des groupes d'autodéfense, des

29. Dans une abondante littérature, voir par exemple D. Péclard et R. Marshall-Fratani, « La religion du sujet en Afrique », *Politique africaine*, n° 87, octobre 2002, et sur le Nigeria, R. Loimeier, *Islamic Reform and Political Change in Northern Nigeria*, Evanston, Northwestern University Press, 1997 ; L. Fourchard, A. Mary et R. Otayek (dir.), *Entreprises religieuses transnationales en Afrique de l'Ouest*, Ibadan, IFRA, Paris, Karthala, 2005.

30. R. Marshall-Fratani, « Mediating the global and local in Nigerian Pentecostalism », *Journal of Religion in Africa*, vol. 28, n° 3, 1998, p. 308.

31. T. Falola, *Violence in Nigeria: The Crisis of Religious Politics and Secular Ideologies*, Rochester, University of Rochester Press, 1998.

32. A. Christelow, « Islamic law and judicial practice in Nigeria : an historical perspective », *Journal of Muslim Minority Affairs*, vol. 22, n° 1, 2002, p. 185.

33. F. Kogelman, « The "Sharia factor" in Nigeria's 2003 elections », in B. F. Soares (ed.), *Muslim-Christian Encounters in Africa*, Leiden, Brill, 2006 ; J. N. Paden, *Muslim Civic Cultures and Conflict Resolution. The Challenge of Democratic Federalism in Nigeria*, Washington, Brookings Institution Press, 2005, p. 156.

34. M. Last, « La charia dans le Nord-Nigeria », *Politique africaine*, n° 79, octobre 2000, p. 142.

35. R. Suberu, « Continuity and change in Nigeria Sharia debates », in M. Gomez-Perez, *L'Islam politique au sud du Sahara. Identités, discours et enjeux*, Paris, Karthala, 2006, p. 209-226.

36. Remarque faite à propos de Kano par D. A. Anthony, *Poison and Medicine: Ethnicity, Power, and Violence in a Nigerian City, 1966 to 1986*, Oxford, James Currey, 2002, p. 34.

37. R. Anifowose, *Violence and Politics in Nigeria. The Tiv and Yoruba Experience*, New York, Nok Publishers, 1982 ; D. A. Anthony, *Poison and Medicine...*, *op. cit.*

38. La Muslim Student Society (MSS) de Zaria fut responsable du déclenchement d'un grand nombre d'émeutes sur le campus à la fin des années 1970 et au début des années 1980. Voir R. Loimeier, *Islamic Reform...*, *op. cit.*, p. 300-302, 362.

mouvements religieux), des organisations syndicales³⁹, et des opportunistes adeptes du pillage⁴⁰. La lenteur de réaction des forces de l'ordre permet par ailleurs à l'émeute d'acquérir sa propre dynamique : désir de revanche des familles, proches et voisins des victimes, exacerbation rapide des tensions entre communautés amplifiée par la rumeur et par la mémoire des émeutes précédentes qui conduit à des réflexes sécuritaires (repli sur le quartier et mise sur pied de comités d'autodéfense) qui, à leur tour, engendrent un nouveau cycle de violence. Une même confrontation combine aussi une pluralité de sens et de registres qu'il paraît toujours difficile de démêler. La précision ethnographique de l'enquête d'Adam Higazi sur les violences à Jos permet de mieux comprendre la dynamique de ces engrenages, la fusion des registres ethniques, religieux et xénophobes ainsi que le rôle joué par les différents échelons de l'État dans ces mobilisations.

En dépit de la gravité et de la récurrence de ces affrontements, on peut, au final, s'étonner de leur faible impact politique. Les enquêtes gouvernementales qui suivent aboutissent rarement à des condamnations, donnant un sentiment d'impunité aux émeutiers et d'irresponsabilité aux gouvernements, et autorisant par là même la répétition. L'expression « conflit communautaire » et sa popularité dans les milieux des médias, de l'université et des ministères dilue un peu plus la responsabilité des acteurs de violences. Leur caractère localisé et conjoncturel ont en réalité peu de répercussions politiques sur le gouvernement fédéral et sur les gouverneurs (sauf lorsque l'état de siège est décrété).

MILICES, « VIGILANTES » ET GOUVERNEURS

De nombreuses études ont affirmé que le retour au régime civil s'était aussi accompagné d'une multiplication de milices et de groupes d'autodéfense. À l'exception de l'Odua People's Congress (OPC), créé en 1994, les groupes armés du delta du Niger se sont de fait multipliés à partir de 1998, les groupes de *vigilantes* tels que les Bakassi Boys ont été créés en 1998 dans plusieurs villes de l'Est (Aba, Onitsha) et la police islamique (*hisba*) mise en place dans la plupart des États du Nord depuis 2000⁴¹. Certaines interprétations ont été avancées pour expliquer cette conjonction chronologique. La création de groupes d'autodéfense serait une réponse à une augmentation de la criminalité dans les années 1990 et au retour de la démocratie en 1999⁴². La création des milices ethniques serait le fait de groupes appartenant à la société civile qui luttent pour l'instauration de la démocratie depuis le milieu des années 1980 et qui auraient cédé aux sirènes du nationalisme ethnique sitôt la démocratie revenue⁴³. Cette lecture n'échappe pas complètement à

une approche à la fois téléologique (la création des *vigilantes* est le point d'aboutissement d'une criminalité nécessairement croissante) et conjoncturelle, où la nouveauté des organisations est confondue avec la nouveauté du phénomène. Une courte analyse des milices armées du delta et des organisations d'autodéfense nécessite de replacer ces organisations dans une histoire locale et régionale plus longue.

Dans la région du delta, l'adoption d'une idéologie « de libération nationale des régions pétrolières » par le mouvement Ogoni (Movement for the Survival of Ogoni People, Mosop) au début des années 1990, et sa répression impitoyable au cours de la même décennie, transformèrent des mouvements peu coordonnés et encore peu violents en des organisations radicales et armées⁴⁴. Les missions particulièrement brutales de l'armée et de la police fédérale initiées en pays ogoni s'étendirent en 1997 aux États de Bayelsa, de Rivers et du Delta⁴⁵. La création de l'Ijaw Youth Council et la déclaration de Kaiama de 1998 témoignent à cet égard de la radicalisation des revendications (retour des terres et des ressources au peuple ijaw, retrait des forces militaires, cessation de l'exploitation pétrolière), de la naissance d'une organisation régionale ijaw prise en main par une jeunesse hostile aux compromis incarnés par les aînés et les hommes politiques locaux⁴⁶. De nombreuses milices lourdement armées ont été créées dans son sillage, de la Niger Delta Volunteer Force (NDVF) en

39. Le 10 octobre 2001, une rivalité entre deux factions opposées du syndicat des transporteurs routiers à Ibadan se serait soldée par 300 morts. Voir I. O. Albert, « Between the State and transporter unions: NURTW and the politics of managing public motor parks in Lagos and Ibadan since the 1950s », in L. Fourchard (dir.), *Gouverner les villes d'Afrique. État, gouvernement local et acteurs privés*, Paris, Karthala, 2007, p. 136.

40. C'est le cas des *area boys* de Lagos et de Kano.

41. Voir, sur la question du vigilantisme au Nigeria, le dossier coordonné par David Pratten à paraître dans *Africa*, début 2008.

42. O. Agbu, *Ethnic Militias and the Threat to Democracy in Post-Transition Nigeria*, Uppsala, Nordiska Afrikainstitutet, Research report n° 127, 2004, p. 5 ; J. Harnischfeger, « The Bakassi Boys : fighting crime in Nigeria », *Journal of Modern African Studies*, vol. 41, n° 1, 2003, p. 27.

43. R. Aiyede, « The dynamics of civil society and the democratization process in Nigeria », *Canadian Journal of African Studies*, vol. 37, n° 1, 2003 ; A. Ikelegbe, « The perverse manifestation of civil society : evidence from Nigeria », *Journal of Modern African Studies*, vol. 39, n° 1, 2001, p. 1-24.

44. B. Naanen, « Oil-producing minorities and the restructuring of Nigerian federalism : the case of the Ogoni people », *Journal of Commonwealth and Comparative Politics*, vol. 33, n° 1, 1995, p. 46-78 ; C. I. Obi, *The Changing Forms of Identity Politics in Nigeria under Economic Adjustment : the Case of the Oil Minorities Movement of the Niger Delta*, Uppsala, Nordiska Afrikainstitutet, 2001, p. 60-70.

45. A. M. Sesay, C. Ukeje, O. Aina, A. Odebiyi et Center for Development and Conflict Management Studies (eds), *Ethnic Militias and the Future of Democracy in Nigeria*, Ile-Ife, Obafemi Awolowo University Press, 2003, p. 52.

46. K. Nwajiaku, « Between discourse and reality. The politics of oil and ijaw ethnic nationalism in the Niger Delta », *Cahiers d'études africaines*, vol. 178, n° 2, 2005, p. 457-496.

1998, jusqu'au dernier né, le Movement for the Emancipation of the Niger Delta (Mend) en 2005. Le nombre de combattants avancé par certaines de ces organisations ne doit cependant pas cacher leur faiblesse : elles sont divisées, les rivalités pour leur leadership sont aiguës⁴⁷. L'appartenance à une identité pan-ijaw est contestée à l'échelle des villages et la plupart des milices n'hésitent pas à massacrer au nom de l'appartenance ethnique⁴⁸.

Les cibles de ces milices (plates-formes et terminaux pétroliers, pipelines, armée fédérale) et leurs méthodes (enlèvement contre rançon d'employés et d'expatriés des compagnies pétrolières, siphonnage des pipelines et, depuis 2006, attentat à la voiture piégée) leur permettent de prélever de force aux compagnies pétrolières et à l'État ce qu'elles ne peuvent avoir par des moyens légaux. Le recours à la violence apparaît être l'unique moyen de pression sur le gouvernement et les compagnies pétrolières⁴⁹. Il n'est cependant pas exclusif. Car au-delà de la rhétorique guerrière (déclaration de guerre au gouvernement fédéral et aux compagnies pétrolières par le Mend), ces organisations peuvent négocier avec les politiques quand cela paraît correspondre à leurs intérêts respectifs⁵⁰. Elles peuvent aussi à l'occasion collaborer avec les gouverneurs PDP en leur servant de bras armé pendant les campagnes électorales.

La politique d'Obasanjo dans le delta s'inscrit ainsi dans la continuité des régimes militaires antérieurs et la violence utilisée par ces groupes est avant tout une réponse à la violence de l'État. Elle ne s'y réduit cependant pas. Comme le mentionne Ukoha Ukiwo, le régime de la IV^e République a accentué les relations de clientèle entre des gouverneurs désormais élus et le pouvoir fédéral. Tous les plans proposés pour résoudre la crise dans le delta s'inscrivent ainsi avant tout dans le calendrier électoral du Président de la République, que se soit pour sa réélection en 2003 ou que se soit pour promouvoir son successeur, Yar'Adua et son vice-président, Goodluck Jonathan, originaire du delta.

Le pouvoir fédéral dissocie formellement les milices ethniques des organisations dites de *vigilantes* qui visent à combattre la criminalité en s'appuyant sur les communautés locales. Dans la pratique, une milice peut se transformer en *vigilantes*, comme le montre la plus puissante organisation du sud-ouest, l'OPC, créée à la suite de l'annulation des résultats de l'élection présidentielle de 1993 qui donnait la victoire à Moshood Abiola, un candidat yoruba. Yvan Guichaoua, à partir d'un grand nombre d'enquêtes menées auprès de militants de base, montre dans ce dossier le changement net des fonctions de l'OPC, attaché dans un premier temps à lutter contre la marginalisation politique des Yoruba au sein de la fédération, avant de se transformer en organisation de lutte contre la criminalité suite à l'élection d'Olusegun Obasanjo (également

un Yoruba). Les raisons de l'engagement des militants sont ainsi sensiblement différentes entre le milieu des années 1990 et aujourd'hui⁵¹.

Plus généralement, la fourniture de sécurité par des organisations privées ou communautaires est ancienne au Nigeria. La création officielle des premiers groupes de *vigilantes* date de 1987 et ne correspond ni à une initiative locale, ni à une réponse à une augmentation de la criminalité, mais à la volonté du régime Babangida d'enrayer une impopularité croissante de la police fédérale⁵². Les organisations créées par les gouverneurs militaires visaient alors à renforcer la collaboration entre une police fédérale discréditée et des groupes d'auto-défense qui fonctionnaient depuis plusieurs décennies dans les villes du sud et du nord. D'une certaine manière, elles répondaient aussi à la demande des États et des populations de créer des polices locales, demande qui n'a cessé de ressurgir depuis la suppression des polices régionales en 1966-1970. Cette demande est particulièrement forte depuis 1998-1999, notamment dans les États aux mains des partis d'opposition et des gouverneurs de factions rebelles du parti présidentiel qui dénoncent « l'absence de neutralité de la police fédérale ». La Constitution de la IV^e République interdit la formation d'une police dans les États, mais dans les faits de nombreux gouverneurs contournent la législation en mettant sur pied des organisations de *vigilantes* sur le modèle initié par Babangida⁵³. La différence avec la période militaire n'est pas tant que la criminalité a augmenté (bien que cet argument soit toujours mis en avant) mais bien que tous les gouverneurs ne sont plus aux ordres d'Abuja et peuvent dès lors prendre des initiatives qui échappent au pouvoir fédéral. Ainsi, en 2000, puis de nouveau en 2002, le gouvernement fédéral a interdit les

47. Sur les rivalités concernant le leadership de l'IYC et le contrôle du recel du pétrole volé par les milices dans le delta, voir K. Nwajiaku, « La mémoire et l'oubli. Isaac Boro et les tendances du nationalisme ijaw contemporain », *Politique africaine*, n° 103, octobre 2006, p. 106-126.

48. K. Nwajiaku, « Between discourse and reality... », art. cit.

49. A. M. Sesay et alii (eds), *Ethnic Militias...*, op. cit.

50. D'août 2004 à septembre 2005, Alhadji Dokubo Asari a tenté de négocier le prix de la reddition de son organisation, le Niger Delta People's Volunteer Force (NDPVF), avec le gouvernement fédéral. En juin 2007, le Mend a proposé une trêve d'un mois au gouvernement tout juste élu pour lui permettre de « réfléchir à des mesures positives et réalistes pour une paix juste dans le delta ».

51. La durée de l'engagement de ces militants est controversée. Rufus Akinyele estime que certains militants de l'OPC sont recrutés à temps complet pour patrouiller dans les quartiers, à la différence d'Yvan Guichaoua qui a rencontré des militants qui s'engageaient uniquement à temps partiel. Voir R. T. Akinyele, « The involvement of the Oodua People's Congress in crime control in South-Western Nigerian cities », in L. Fourchard (dir.), *Gouverner les villes d'Afrique...*, op. cit., p. 139-161.

52. L. Fourchard, « A new name for an old practice: *vigilante* in South-Western Nigeria », *Africa*, à paraître en 2008.

53. En 1996 dans l'État d'Osun à Ijebu Ode, en 2000 et 2001 dans les États du Niger (Niger People's Congress), de Edo (Edo State Vigilante Service) et de Adamawa (Neighborhood Watch Organisation). Voir A. M. Sesay et alii (eds), *Ethnic Militias...*, op. cit., p. 19.

milices sur l'ensemble du territoire, mais cette décision a été impossible à faire appliquer en raison du soutien dont elles bénéficient auprès des populations et des gouverneurs. C'est le cas de l'OPC dans le sud-ouest. De même, les Bakassi Boys, transformés en 2000 par les gouverneurs des États d'Abia et d'Anambra en Vigilante State Services, ont été officiellement supprimés en 2002 mais ont continué de fonctionner dans l'État d'Abia jusqu'en 2006⁵⁴. À Kano, les *hisba* créées à l'initiative d'organisations religieuses en 2000 ont conduit le gouvernement à fonder son propre comité pour reprendre en main le contrôle de ces groupes⁵⁵.

La nouveauté de ces organisations ne permet pas de conclure à la nouveauté du phénomène du vigilantisme au Nigeria. Ces organisations ont une durée de vie limitée et disparaissent lorsque le sentiment d'insécurité décline, lorsque l'État décide de les dissoudre, ou lorsqu'elles perdent en légitimité en raison de leur trop forte politisation ou criminalisation. Elles réapparaissent lorsque le besoin de sécurité se fait à nouveau sentir ou lorsque l'État décide de les promouvoir. Le recyclage d'anciennes organisations sous un nouveau nom est un phénomène classique au Nigeria mais insuffisamment étudié. Dans le sud-ouest, les membres de l'OPC font un travail relativement peu différent des organisations qui se sont succédé depuis les années 1930 (*sode sode, night guards, hunter guards, vigilante*)⁵⁶. À Kano, les *vigilantes* des années 1980 sont venus remplacer l'organisation des Yantauri présente depuis plusieurs décennies⁵⁷. Une organisation similaire aux Bakassi Boys fonctionnait sur les marchés des villes de l'est dans les années 1970 et 1980⁵⁸. Ainsi, plutôt que de suggérer que l'essor des *vigilantes* depuis la fin des années 1990 est l'un des marqueurs du déclin de l'État, de l'augmentation de la criminalité ou du retour de la démocratie, il nous semble plutôt qu'il existe une pratique du vigilantisme au Nigeria qui est consubstantielle à la construction de l'État colonial et post-colonial : ces organisations furent parfois combattues, elles furent plus souvent encore tolérées, voire suscitées par les gouverneurs civils ou militaires car elles permettaient de décharger sur les communautés le coût de la prise en charge de leur sécurité. Les gouverneurs qui les soutiennent depuis 1999 connaissent la popularité dont elles jouissent auprès de leurs électeurs. Plus prosaïquement, elles peuvent aussi leur servir d'instrument de domination, notamment en période électorale.

VIOLENCES ET ÉLECTIONS

Historiquement, les violences électorales sont orchestrées par les partis qui recrutent un ensemble de sous-traitants pendant les campagnes (syndicats, entrepreneurs politiques, milices, *vigilantes*, associations, chefferies, organi-

sations religieuses). Elles font partie intégrante d'un jeu politique plus large alimenté par trois pratiques récurrentes : le *thuggerism* (recrutement d'hommes de main), le *godfatherism* (parrainage politique) et le *factionalism* (tendance à la démultiplication des affiliations politiques en raison de l'absence de démocratie interne aux partis).

Du bon usage des thugs

Le combattant de base des partis au Nigeria a depuis les années 1950 un nom : le *thug* – ou mieux, le *political thug* –, expression commune qu'emploient depuis des décennies journalistes, intellectuels et hommes politiques⁵⁹. La plupart seraient recrutés dans le milieu des *area boys*, bandes de jeunes organisés qui pratiquent habituellement l'extorsion monétaire par intimidation, agression et racket et qui s'assurent durant les mois de campagne électorale un revenu régulier dont le salaire est versé par les partis en fonction d'objectifs à atteindre. De janvier à avril 2007, le *Nigerian Tribune*, journal d'opposition couvrant habituellement les États du sud-ouest, a relevé une quarantaine d'échauffourées et de bagarres rangées impliquant des *thugs* recrutés par les partis. Si leur utilisation paraît systématique depuis 1999, elle n'est cependant pas liée au retour de la démocratie. Dans les villes du sud-ouest, les partis politiques ont utilisé des *area boys* sous Abacha, sous la II^e République et dans les années 1940 et 1950 dans le milieu des *jaguda* (« pickpocket » en yoruba) et des *boma boys* (« bons à rien »), les parents historiques des *area boys*⁶⁰. Cette pratique est d'ailleurs probablement plus ancienne puisque les masques *egungun* furent parfois détournés de leurs fonctions pour servir les intérêts des factions des chefferies au cours de la première moitié du XX^e siècle⁶¹. Dans le

54. K. Meagher, « Hijacking civil society : the inside story of the Bakassi Boys vigilante group of South-Eastern Nigeria », *Journal of Modern African Studies*, vol. 45, n° 1, 2007, p. 89-115.

55. R. Olaniyi, *Community Vigilantes in Metropolitan Kano, 1985-2005*, Ibadan, Ifra, 2005, p. 55-66.

56. L. Fourchard, « A new name for an old practice... », art. cit. (à paraître).

57. R. Olaniyi, *Community Vigilantes...*, op. cit., p. 25.

58. I. P. Oneyonoru, « Insecurity and the "Bakassi Boys" operations in Eastern Nigeria », in L. Fourchard et I. Albert (eds), *Sécurité, crime et ségrégation dans les villes d'Afrique de l'Ouest du XIX^e siècle à nos jours*, Paris, Karthala, Ibadan, Ifra, 2003, p. 380-381.

59. Les premières mentions remontent dans la presse nigériane aux années 1950 pour ne plus cesser d'être reprises par la suite.

60. A. Momoh, « The political dimension of urban youth crisis : the case of the Area Boys in Lagos », in L. Fourchard et I. Albert, *Sécurité, crime et ségrégation...*, op. cit., p. 186-187 ; L. Fourchard, « Lagos and the invention of juvenile delinquency in Nigeria, 1920-1960 », *Journal of African History*, vol. 47, n° 1, 2006, p. 115-137.

61. O. Adeboye, « Masquerade politics : the politicization of religious festivals in a Nigerian city », texte présenté à la « National Conference on Culture and Society in Nigeria », département d'Histoire, Ile-Ife, Obafemi Awolowo University, mars 2007.

nord, les *yandaba* (« invulnérables » en hausa), aujourd'hui considérés comme les *area boys* du Nord, auraient émergé dans les années 1950 pour servir d'hommes de main aux partis politiques⁶². Les *thugs* à la solde du Northern Peoples Congress (NPC) furent des acteurs décisifs dans les journées d'émeutes de Kano en 1953, dans les affrontements de la région du Plateau en 1960 et 1964 et de manière plus systématique encore dans les nombreux pogroms anti-Igbo de 1966, qui devaient conduire à la guerre du Biafra.

Cette pratique témoigne plus généralement d'une politisation de la société nigérienne qui ne concerne pas seulement les « délinquants ». Le recours par les leaders politiques aux groupes de *vigilantes* dans les villes de l'est ou aux milices armées dans le delta fut fréquent en 2003⁶³. Cette politisation concerne aussi le milieu syndical comme en témoigne l'engagement des responsables des transports routiers (National Union Road Transport Workers, NURTW) auprès du parti présidentiel de Shagari pendant la II^e République puis auprès du PDP pendant la IV^e République pour s'opposer à l'influence du parti d'Awolowo et de son propre syndicat de transporteurs dans le sud-ouest⁶⁴.

Parrains et factions politiques

Le bon déroulement d'une élection incombe aux parrains politiques (*god-fathers*). Il s'agit de personnalités de premier rang capables de médiatiser un grand nombre de clients et d'utiliser leurs ressources personnelles ou celles de l'État pour les entretenir et pour financer des campagnes électorales de plus en plus coûteuses. L'utilisation du budget de l'État fédéral ou de celui des États par les gouverneurs est au cœur de ce dispositif : fin 2006, 30 des 36 gouverneurs faisaient l'objet d'enquêtes pour corruption présumée. Ukoha Ukiwo montre ainsi dans les pages suivantes comment Peter Odili, gouverneur de l'État de Rivers de 1999 à 2007, a dépensé une part substantielle du budget de son État pour sécuriser le vote des électeurs et faire des cadeaux politiques aux syndicats, aux organisations religieuses, aux associations de femmes, aux conseils de chefs traditionnels et aux syndicats étudiants.

Pour les candidats à la présidentielle, le soutien du parti au pouvoir paraît indispensable. Mais le parrainage politique (*godfatherism*) est tout aussi important à l'échelon des États. En 2007, certains candidats n'ont pas eu besoin de parrain, à l'instar des gouverneurs briguant un second mandat (États d'Ogun, Osun, Ondo, Kwara, Gombe, Kogi) ou des ministres sortant du gouvernement fédéral et conseillers politiques du Président (États d'Anambra, Jigawa, Plateau, Adamawa). L'accès direct aux caisses de l'État leur permet probablement de s'affranchir du soutien d'une tierce personne. Un parrain est néanmoins souvent indispensable pour un nouveau candidat ; il s'agit alors

le plus souvent du gouverneur sortant dont le rôle fut décisif en 2007 autant pour les élus du parti présidentiel (États d'Enugu, Ebonyi, Rivers, Cross River, Delta, Edo, Katsina, Taraba, Kaduna, Benue, Bayelsa) que pour les candidats de l'opposition (États de Lagos, Kano, Abia)⁶⁵.

Plus rarement, il peut s'agir d'une personnalité locale, l'exemple le plus connu étant celui de Lamidi Adedibu dont la trajectoire politique est analysée ici par Ebenezer Obadare. Adedibu est progressivement devenu le *big man* d'Ibadan avant de s'imposer comme le parrain des gouverneurs de l'État d'Oyo en 1999. Sa trajectoire est emblématique de l'influence croissante du *godfatherism* dans la vie politique du pays et du fonctionnement néopatrimonial de l'État au Nigeria. Adedibu vend ses services et ses réseaux de clientèle au plus offrant politique (actuellement le PDP). En retour, les parrains attendent de leur protégé un partage des ressources de l'État (en numéraire, des postes de ministres dans le gouvernement des États), un échange souvent générateur de tensions car les gouverneurs une fois élus souhaitent s'affranchir de la tutelle de leur parrain. En 2007, Adedibu s'est de la sorte opposé à la réélection du gouverneur sortant, qu'il avait largement contribué à faire élire en 2003, au motif qu'il ne voulait plus lui verser la taxe mensuelle de deux millions de dollars⁶⁶. Ce système clientéliste articulé par les principaux leaders politiques locaux a émergé dans la banlieue de Lagos dès les années 1950⁶⁷. La prébendalisation des pouvoirs n'a ensuite cessé de s'accroître sous la II^e République puis sous Babangida et Abacha, le parrain financier étant une figure déjà familière au début des années 1990⁶⁸. La multiplication du nombre d'élections depuis 1999 a néanmoins renforcé leur poids dans le jeu politique nigérian.

La sélection des candidats à la présidentielle et au poste de gouverneur se fait pendant les primaires au cours d'élections où l'achat des voix est

62. Y. Y. Zakari, « The youth, economic crisis and identity transformation : the case of the yandaba in Kano », in A. Jega (ed.), *Identity Transformation and Identity Politics under Structural Adjustment in Nigeria*, Uppsala, Nordiska Afrikainstitutet, Kano, Centre for Research and Documentation, 2000, p. 161-180.

63. K. Meagher, « Hijacking civil society... », art. cit.

64. I. O. Albert, « Between the state and transporter unions... », art. cit., p. 136.

65. Seule exception à cette règle, l'État de Bauchi, où le filleul du gouverneur sortant a perdu face au candidat de l'ANPP.

66. S. Michel, « À la cour du roi Adedibu, parrain politique d'Ibadan au nord de Lagos », *Le Monde*, 21 avril 2007.

67. S. T. Barnes, *Patrons and Power : Creating a Political Community in Metropolitan Lagos*, Indianapolis, Indiana University Press, 1986, p. 126-156.

68. R. Joseph, *Democracy and Prebendal Politics in Nigeria : the Rise and Fall of the Second Republic*, Cambridge, Cambridge University Press, 1987 ; J. Ibrahim, « Obstacles to democratization... », art. cit., p. 171.

d'autant plus tentant que le nombre d'électeurs est réduit. Encore une fois, le choix du parrain semble décisif, l'exemple le plus significatif étant Umaru Yar'Adua désigné par Obasanjo contre l'avis de la majorité du PDP. Aujourd'hui comme hier, les riches entrepreneurs politiques tendent à exclure les candidats les plus populaires au profit des plus dociles⁶⁹. L'absence de pratiques démocratiques dans les partis s'accompagne d'une démultiplication de leur nombre (*factionalism*). Cette tendance du système politique nigérian concerne aussi bien le parti au pouvoir que ceux de l'opposition. Ainsi, parmi les 15 candidats en lice pour le poste de gouverneur dans l'État de Lagos en 2007, dix appartenaient au gouvernement sortant⁷⁰. Le système génère à son tour son lot de violences politiques⁷¹. Le recrutement d'hommes de main par des entrepreneurs pour assurer les victoires électorales est donc constitutif du jeu politique nigérian depuis un demi-siècle.

UN ÉTAT NÉOPATRIMONIAL NON HÉGÉMONIQUE

Les dernières élections qui ont mis un terme aux deux mandats d'Olusegun Obasanjo, en avril 2007, ont été considérées par l'opposition comme les pires élections de l'histoire du Nigeria. Au-delà de cet événement singulier, comment comprendre que l'État nigérian continue de fonctionner, qu'il n'ait pas implosé, qu'il ne se soit pas effondré ?

2007 : les pires élections de l'histoire du Nigeria

En 2007, le principal enjeu des élections était la succession d'Obasanjo. Officiellement, d'après les résultats proclamés par la Commission nationale électorale indépendante (Inec), un organisme dépendant de la Présidence, le PDP a remporté une victoire écrasante : une majorité absolue de députés et de sénateurs, 29 États sur 36, alors que le nouveau président, Umaru Yar'Adua, était élu avec 61 % des suffrages (soit 24,6 millions de voix).

Ces résultats, qui semblent inversement proportionnels à la popularité du PDP, ont été obtenus par une exploitation abusive des ressources de l'État par le parti au pouvoir, des intimidations politiques et un ensemble d'irrégularités avant et pendant le scrutin. La controverse sur l'acheminement des bulletins de vote entre les deux tours a entaché davantage encore l'élection présidentielle⁷². Au cours de ces journées, plusieurs villes (Kano, Lagos, Port Harcourt, Oshogbo, Ogbomosho) ont été le théâtre de violents affrontements entre groupes politiques rivaux ou entre la police et les membres de l'opposition⁷³. Des manifestations de protestation ont ponctué dans certains États l'annonce des résultats, parfois assorties de la destruction des résidences des leaders du parti présidentiel et des bureaux et véhicules des agents de l'Inec.

Les anomalies furent, il est vrai, nombreuses : dans plusieurs circonscriptions, le nombre de voix fut supérieur au nombre d'inscrits ; certains gouverneurs PDP ont été élus avec plus de 90 % des voix dans les États du Delta où le parti au pouvoir est pourtant très impopulaire (Cross River, 97 % ; Akwa Ibom, 95 % ; Rivers, 94 % ; Bayelsa, 93 % ; Delta, 95 %) ; le taux de participation a été deux fois plus élevé que la moyenne nationale dans certains États du Delta, alors que les élections n'ont pu avoir lieu dans plusieurs circonscriptions... La déception des Nigériens aujourd'hui est à la hauteur de l'espoir qu'avait suscité le retour à la démocratie à la fin des années 1990⁷⁴.

Le nouveau président de la République, Umaru Yar'Adua, réputé peu corrompu et bon gestionnaire lorsqu'il était gouverneur de l'État de Katsina (de 1999 à 2007), entame donc son mandat avec une absence complète de légitimité démocratique. Le Nigeria court cependant peu de risque d'isolement depuis son retour sur la scène diplomatique en 1998, notamment en raison de ses ressources pétrolières, de son rôle économique et militaire dans la région et de son poids démographique en Afrique⁷⁵. La mobilisation de rue pour protester contre les résultats des élections n'a pas eu les effets escomptés et les partis d'opposition sont occupés comme en 1999 et en 2003 à contester les résultats devant les tribunaux électoraux. En fait, si les élections de 2007 ont fait l'objet de trucages plus massifs qu'auparavant, elles ressemblent en de nombreux points aux élections de 1965 et de 1983 qui ont, il est vrai, conduit à un coup d'État mettant fin respectivement à la I^{re} et à la II^e République. Il est trop tôt pour dire si les élections de 2007 peuvent conduire le pays à une crise majeure.

69. J. Ibrahim, « Obstacles to democratization... », art. cit., p. 166 ; P. Lewis, « Endgame in Nigeria : the politics of a failed democratic transition », *African Affairs*, vol. 93, n° 372, 1994, p. 323-340.

70. G. Ikokuwu, « Parliamentary system of government is the way out », *The Guardian* (Lagos), 31 mai 2007.

71. En 2007, les affrontements entre bandes rivales dans le sud-ouest ont surtout opposé *thugs* du PDP et *thugs* recrutés par des dissidents du PDP, tout comme en 1964-1965, les oppositions avaient été vives entre *thugs* de l'Action Group et *thugs* de la faction dissidente.

72. Cinq jours avant le scrutin, la Cour suprême imposait à l'Inec d'accepter la candidature d'Atiku Abubakar, l'un des principaux opposants du PDP. Celle-ci a dû faire imprimer de toute urgence plus de 60 millions de bulletins de vote en Afrique du Sud. Arrivés la veille de l'élection, ils n'ont pu être distribués à temps dans les 120 000 bureaux de vote du pays. 78 % des bureaux observés par la mission de l'Union européenne n'avaient pas le matériel de vote disponible.

73. La plupart des journalistes ont parlé de 200 morts.

74. Voir M. Bratton et P. Lewis, « The durability of political goods? Evidence from Nigeria's new democracy », *Commonwealth and Comparative Politics*, vol. 45, n° 1, 2007, p. 1-33. La IV^e République n'a pas apporté les changements tant attendus par les Nigériens en termes de pouvoir d'achat, d'amélioration des infrastructures de base ou de réduction des inégalités.

75. Trois jours après les présidentielles et alors que toute la presse nationale et internationale s'offusquait des résultats, le gouvernement des États-Unis se disait prêt à travailler avec le nouveau gouvernement.

Ce risque est cependant tempéré par le fait que le PDP n'est pas en position hégémonique dans le pays.

Un parti présidentiel non hégémonique

En dépit de ses tendances autoritaires, Obasanjo a dû s'accommoder de l'existence d'une opposition qui, en réalité, a permis de réduire le potentiel de conflictualités nationales. Ainsi, le système judiciaire a prouvé son indépendance relative sous la IV^e République et notamment pendant les élections de 2007 en résistant aux pressions de l'Inec sur l'inéligibilité de nombreux candidats de l'opposition. Différentes cours de justice ont imposé à l'Inec d'enregistrer la candidature de plusieurs leaders de l'opposition, dont celle d'Atiku Abubakar, leader du parti de l'Action Congress. L'Assemblée nationale pourtant dominée par le parti présidentiel n'est pas simplement une chambre d'enregistrement. Le Président n'a ainsi pas été en mesure de modifier la Constitution pour briguer un troisième mandat en raison de l'opposition de l'Assemblée nationale, des divisions au sein du PDP et de la protestation d'un grand nombre d'organisations de la « société civile »⁷⁶.

Le PDP a néanmoins étendu sa domination territoriale tandis que les deux principaux partis d'opposition ont bien des difficultés à résister à sa progression. L'Alliance for Democracy (AD), le parti du sud-ouest héritier de l'Action Group d'Obafemi Awolowo (1909-1987), dirigeait encore six États en 1999, mais ne contrôle plus aujourd'hui que l'État de Lagos grâce à l'alliance contractée par le gouverneur sortant (Bola Tinubu) avec Atiku Abubakar. L'État de Lagos fait aujourd'hui figure de bastion de l'opposition dans le sud en raison de ses ressources financières et de sa tradition politique ancienne (siège de nombreux journaux, radios et télévision, d'associations syndicales, des droits de l'homme et de la puissante association des avocats). Le principal parti de l'opposition est cependant l'ANPP (All Nigeria Peoples Party) dont l'assise s'est également réduite puisqu'il ne contrôle plus que cinq États du Nord contre huit en 1999. De manière relativement inattendue la charia est devenue un projet politique portée par l'ANPP. Elle n'était plus un enjeu national aux élections de 2003 mais demeure un objet sensible dans le nord, notamment dans l'État de Kano. En 2003, le candidat ANPP, Malam Shekarau, avait été élu sur la proposition de faire appliquer la charia « plus sérieusement » que ne l'avait fait son prédécesseur, le gouverneur PDP Kwankwaso ; il fut réélu en 2007 notamment en mettant en œuvre une police islamique plus efficace et mieux équipée, en assurant le développement des services de base et en minimisant les aspects les plus punitifs de la charia⁷⁷.

Les gouverneurs élus de l'opposition ont généralement avancé que l'élection de 2007 avait été libre et transparente dans leur État, ce qui paraît évidemment

contestable. Parce qu'ils représentent une alternative au parti présidentiel, ces gouverneurs jouissent néanmoins d'une certaine popularité dans leur État. L'émergence de plusieurs légitimités démocratiques concurrentielles (même si celles-ci sont douteuses) entre le gouvernement fédéral et les gouverneurs de l'opposition entrave toute tentative d'accaparement du pouvoir par un seul individu ou un seul groupe et autorise une redistribution partielle des rentes de l'État.

Une économie politique de la corruption

La rente pétrolière et le budget de l'État n'ont cessé de s'accroître sous Obasanjo. La première a largement compensé les effets de la réduction de l'aide internationale qui a affecté de nombreux États africains à la fin de la Guerre froide (Zaïre, Sierra Leone, Liberia, Somalie). Les réseaux clientélistes ne se sont pas délités dans le cas du Nigeria, à la différence de ces États qui ont vu une diminution drastique de leurs ressources transformant d'anciens clients politiques en chefs de guerre potentiels. La manne pétrolière a dans une certaine mesure circonscrit les mouvements sécessionnistes, y compris dans la région du delta.

De fait, le développement d'une économie de la corruption et la multiplication des États et gouvernements locaux ont permis à l'État fédéral d'asseoir et de développer un réseau complexe de clientèles politiques. Le retour de la démocratie n'a pas modifié ce caractère néopatrimonial de l'État nigérian. Non seulement parce que le programme de lutte contre la corruption mené par le président Obasanjo n'a pas réduit le niveau de corruption comme l'indique ici Daniel Jordan Smith, mais surtout parce que redistribuer la rente nationale au plus grand nombre possible de clients est devenu une question centrale pour les gouverneurs et les présidents de gouvernement local jamais totalement assurés de leur réélection. Les exemples analysés dans ce dossier des gouverneurs des États de Rivers, du Delta, du Plateau ou d'Oyo en sont une manifestation évidente : redistribuer assoit une certaine popularité, en dépit des condamnations unanimement partagées par la population sur la corruption de la classe politique.

Cette économie politique de la corruption s'illustre plus particulièrement dans la région pétrolière du delta. Ukoha Ukiwo dans son article focalise avec raison son attention sur les gouverneurs, acteurs devenus incontournables

76. J. Ibrahim, *Nigeria's 2007 Elections. The Fitful Path to Democratic Citizenship*, Washington, United States Institute of Peace, Special report n° 182, janvier 2007.

77. Je tiens à remercier Susan O'Brien pour ces informations.

sous la IV^e République mais dont le rôle est parfois sous-évalué. Ceux-ci ont une position ambivalente : ils militent largement pour un meilleur partage des ressources de l'État fédéral alors qu'ils sont les premiers à s'enrichir aux dépens de leurs électeurs. La corruption permet donc d'accommoder et de contenir un grand nombre d'acteurs politiques, et elle profite en priorité aux aînés et aux hommes. Elle creuse les inégalités entre les riches et les pauvres et entre les clients et ceux qui n'ont pas la possibilité de l'être, et alimente un sentiment de frustration dans la population en général et chez les jeunes en particulier. D'après Daniel Jordan Smith, la plupart des Nigériens ont interprété les campagnes anti-corruption d'Obasanjo comme une arme politique utilisée par le PDP pour écarter les opposants les plus remuants. Il estime cependant qu'en obligeant les politiciens en compétition à dévoiler les détails de leur vénalité respective, cette campagne a eu des conséquences non négligeables sur la culture politique nigériane, en entretenant une colère populaire que ses successeurs ne pourront ignorer. L'avenir nous le dira.

L'énonciation du pire fait partie de la rhétorique médiatique et politicienne au Nigeria : force est de constater qu'elle a trop souvent été reprise par l'analyse politique. La IV^e République associe un fédéralisme fiscal centralisé, hérité des régimes militaires antérieurs, et une conception fédérale acceptant le pluralisme juridique, comme en témoigne la mise en œuvre de la charia dans 12 États sur 36⁷⁸. Le retour de la démocratie n'a finalement pas changé la nature des conflits qui préexistaient à son avènement. Dans certains cas (région du delta, État du Plateau), ceux-ci se sont exacerbés. Ils se sont compliqués en raison du rôle joué par les nouveaux élus que sont les gouverneurs et les présidents de conseil des gouvernements locaux. Mais généralement, les violences électorales comme le caractère à la fois cyclique, localisé et conjoncturel des violences collectives ne sont pas spécifiques à ce régime.

À l'évidence, celles-ci ne sont pas la manifestation d'un État en train de s'effondrer dans la mesure où elles ne remettent en cause ni le jeu politique national, ni la stabilité de l'État garantie par une armée qui fait si nécessaire le travail de la police⁷⁹. L'État contrôle ses ressources pétrolières même si les milices du delta parviennent à interrompre fréquemment la production de brut. L'État sous la IV^e République n'a jamais été aussi riche, il redistribue *via* sa machine bureaucratique et ses innombrables clients. Simultanément, la privatisation de l'État à des entrepreneurs politiques, syndicaux, communautaires ou associatifs, participe d'un processus de formation historique de l'État davantage qu'il n'est la manifestation de son déclin. Le gouvernement privé indirect n'est donc peut-être pas ce qui qualifierait le mieux l'État au Nigeria : ce dernier conserve un large monopole sur les ressources du pétrole

alors que la décharge des fonctions de sécurité vers une multitude d'organisations d'autodéfense s'inscrit dans un continuum colonial/postcolonial. Pour des raisons similaires, l'hypothèse du déclin de l'État postcolonial en Afrique ne semble pas opératoire dans le cas du Nigeria. On admettra volontiers que cette exception est de taille en Afrique ■

Laurent Fourchard
FNSP, Bordeaux,
Centre d'étude d'Afrique noire

78. Je remercie Dominique Darbon d'avoir attiré mon attention sur ce point. Voir à ce sujet P. Ostien, « Ten good things about the implementation of Shari'a in some states of Northern Nigeria », *Swedish Missiological Themes*, vol. 90, n° 2, 2002, p. 163-171.

79. Il s'agit d'un autre héritage de la période coloniale tardive. Voir D. B. Anderson et D. Killingray (eds), *Policing and Decolonisation. Politics, Nationalism and the Police, 1917-1965*, Manchester, Manchester University Press, 1991.